



## COMMUNE DE CANEJAN

Exercice 2021

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -  
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement  
109 Avenue Blaise Pascal  
33160 Saint Médard en Jalles  
Tél : 06 28 77 16 49  
Mail : [icare.salin@gmail.com](mailto:icare.salin@gmail.com)

## SOMMAIRE

<b>I - OBJET DU DOCUMENT.....</b>	<b>3</b>
<b>II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE.....</b>	<b>3</b>
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire.....	3
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON-COLLECTIF.....	4
II.3.1 - Abonnés du service d'assainissement collectif.....	4
II.3.2 - Schéma d'assainissement – Taux de raccordement- SPANC.....	4
II.3.3 - Assainissement non collectif – SPANC.....	5
II.3.4 - Abonnés industriels - Autorisation de déversement d'effluents.....	5
<b>III - LE RÉSEAU DE COLLECTE.....</b>	<b>6</b>
III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU.....	6
III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU.....	6
III.2.1 - Par le délégataire.....	6
III.2.2 - Par la Collectivité.....	7
III.3 - LES TRAVAUX EN COURS ET PRÉVUS.....	7
<b>IV - LES STATIONS D'ÉPURATIONS.....</b>	<b>8</b>
IV.1 - LA STATION DU BOURG – GARENOTTE.....	8
IV.2 - LA STATION DE LA HOUSE.....	9
IV.3 - LA FILIÈRE BOUES ET LES SOUS-PRODUITS.....	10
IV.4 - L'IMPACT DES REJETS SUR LE MILIEU NATUREL.....	11
IV.4.1 - Station du Bourg.....	11
IV.4.2 - Station de la House.....	11
<b>V - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....</b>	<b>11</b>
V.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX.....	11
V.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX.....	12
V.3 - INDICES CONCERNANT LES ABONNÉS.....	12
<b>VI - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....</b>	<b>13</b>
VI.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	13
VI.1.1 - Préambule.....	13
VI.1.2 - La part de la collectivité.....	13
VI.1.3 - La part de l'exploitant.....	13
VI.1.4 - Les taxes.....	13
VI.2 - RÉCAPITULATIF.....	14
VI.3 - BILAN FINANCIER DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT.....	16
VI.3.1 - Le budget de l'assainissement non collectif.....	16
VI.3.2 - Les recettes du service de l'Assainissement collectif.....	16
VI.3.3 - Budget et compte administratif.....	16
VI.3.4 - Évolution de la dette.....	16
<b>VII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....</b>	<b>17</b>
VII.1 - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	17
VII.2 - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	19
<b>Annexe</b>	
A1 – Glossaire.....	20
A2 - Fiche de synthèse des indices de performance.....	21
A2 – Informations Agence de l'Eau.....	25

## I - OBJET DU DOCUMENT

### Un document de synthèse pour les élus et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement eaux usées doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe VI du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

## II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE

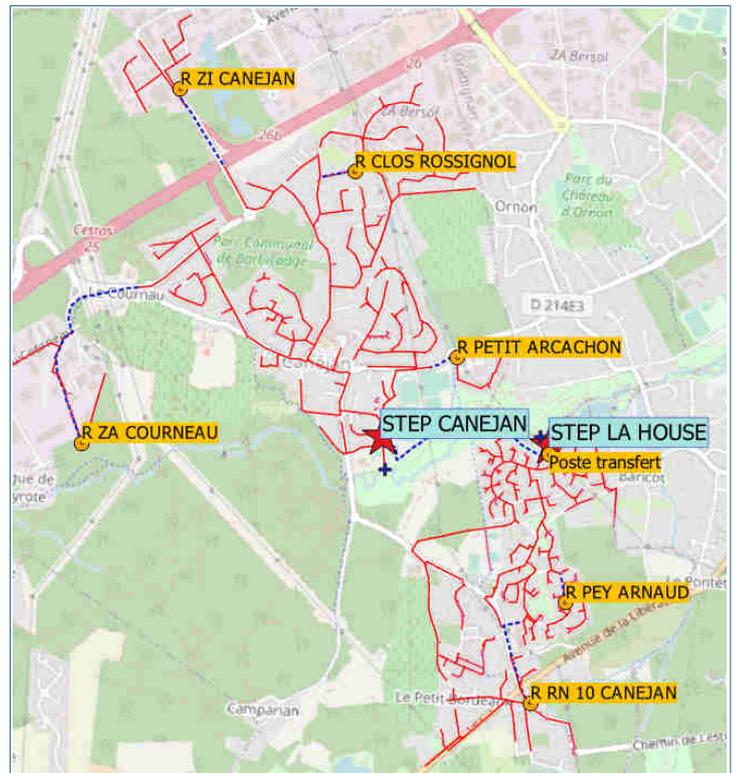
### II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

La commune de Canéjan se situe au Sud de l'agglomération Bordelaise, entre l'A63 et la RN10.

Elle se caractérise par un habitat principalement sous forme de lotissements de maisons individuelles. On distingue du Nord au Sud, une zone industrielle en bordure de l'A63, la zone du centre bourg avec quelques commerces et les services publics et enfin la zone de la House/RN10, séparée de la précédente par le ruisseau de l'Eau Bourde

Le nombre d'abonnés au service d'assainissement collectif de la commune de Canéjan est de 2 436 auxquels il faut rajouter 50 abonnés sur la commune de Gradignan, pour un total de 2 486 abonnés (2 506 en 2020).

Pour ce qui concerne l'assainissement non collectif, seuls 2 secteurs urbanisables de la commune ne sont pas desservis par un réseau, pour un potentiel de 20 habitations. Actuellement, il est dénombré 17 habitations concernées. La collectivité assure la gestion du Service Public d'Assainissement Non-collectif (SPANC) avec un contrat de prestation de service.



2 486 abonnés dont 2 436 sur Canéjan et 50 sur Gradignan

### II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune de Canéjan a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte et de transport des eaux à la Société SUEZ par un contrat de concession de type affermage qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et se terminera le 31 décembre 2027. En 2021, il a été signé un avenant sans impact économique pour tenir compte de la modification de la filière boues, la prise en compte du poste de refoulement de Courneau 2, l'augmentation du programme d'analyse selon le nouvel arrêté de rejet des stations d'épuration et la révision du programme de renouvellement.

Ainsi, l'entretien et l'exploitation du service incombent au délégataire, tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

La répartition des tâches est donc la suivante :

#### II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire

<b>Gestion des abonnés :</b>	Mise en service des branchements – Établissement du contrat – Remise du règlement du service ; Accueil des usagers ; Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux ; Vérification de la bonne réalisation des raccordements.
<b>Gestion du service :</b>	Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages ;

Un nouveau contrat de délégation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 avec un avenant en décembre 2021 sans incidence sur le prix de l'eau

Une répartition  
des tâches entre  
le gestionnaire  
et la collectivité

Astreintes ;  
Traitement des informations et interventions pour les pannes;  
Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement;  
Analyses et suivi de la qualité de l'eau épurée et du fonctionnement des stations;  
Mise en place d'un diagnostic permanent  
Gestion des boues des stations;  
Intervention pour désobstruer le réseau.

**Renouvellement :**

Des installations électriques, des télégestions, des pompes  
Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages  
Des compteurs, des branchements  
Des installations de traitement hors génie civil

**Divers :**

Fourniture et mise à jour des plans  
Campagne de recherche des eaux parasites  
Participation à l'élaboration des programmes d'investissement  
Avis sur les raccordements futurs dont lotissements

**II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité**

**Investissement :**

Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations;  
Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation;  
Déplacement des conduites

**Renouvellement :**

Des ouvrages de génie civil  
Des canalisations et ouvrages accessoires

**II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON-COLLECTIF**

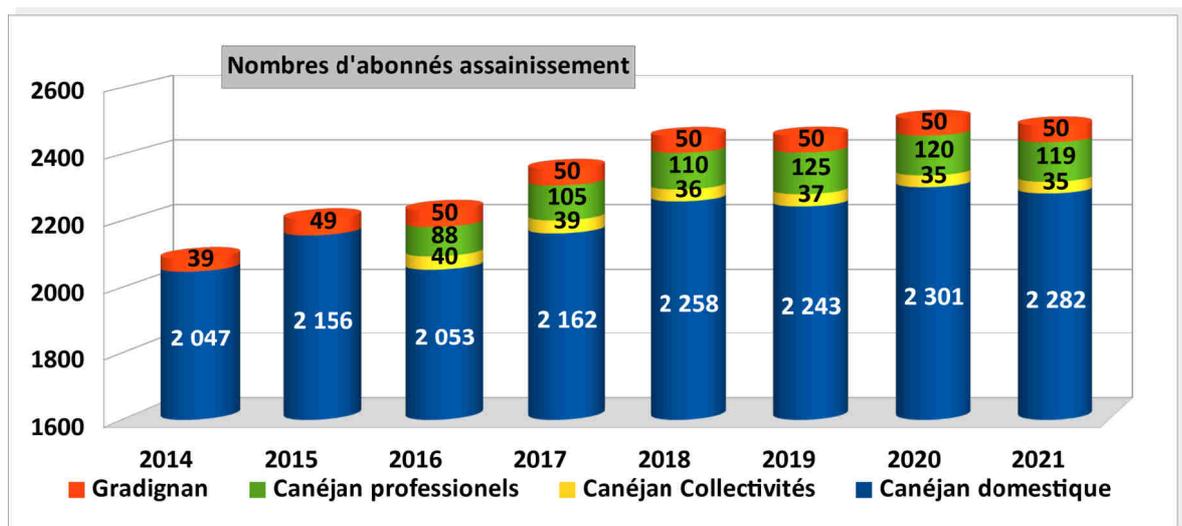
**II.3.1 - Abonnés du service d'assainissement collectif**

Sur la population totale de la commune, soit 6 061 habitants (selon données INSEE 2019), environ 5 993 habitants représentant 2 332 abonnés domestiques sont raccordés au réseau de collecte, soit environ 99 % de la population de Canéjan. Ce chiffre comprend les 50 abonnés de la commune de Gradignan, aussi raccordés au réseau de Canéjan, et il faut ajouter 119 abonnés professionnels (120 en 2020) et 35 abonnés liés à la collectivité pour un total de 2 486 abonnés au service.

Par rapport à 2020, il y a une baisse de 20 abonnés (-0,8 %) avec une répartition entre les catégories d'abonnés qui se stabilise. Les variations des abonnés depuis 2018 est surprenante car en 2020 on comptabilisait 50 abonnés de plus.

L'évolution du nombre d'abonnés est la suivante (données peu fiables):

20 abonnés en  
moins pour un  
total de 2 486  
sur Canéjan



**II.3.2 - Schéma d'assainissement – Taux de raccordement- SPANC**

Conformément à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité a fait réaliser en 2012 un schéma d'assainissement qui a été approuvé après enquête publique et validé par une délibération en date du 9/12/2012.

Ce schéma indique que la zone d'extension du réseau de collecte devait concerner à terme 2 750 abonnés, soit environ 6 900 personnes (y compris les constructions futures). Le taux de raccordement est donc de 84,8 %.

### II.3.3 - Assainissement non collectif – SPANC

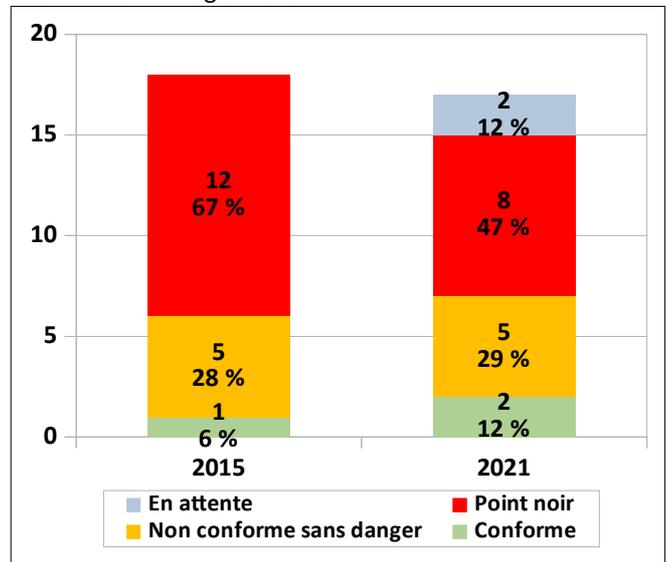
Un nouveau contrôle des installations par le SPANC en 2021

La collectivité assure elle-même le service d'assainissement non-collectif (SPANC) avec une assistance par la société SUEZ en prestation de service. Les 18 installations potentielles ont fait l'objet d'une nouvelle évaluation en 2021 en application de la réglementation récente.

Deux installations non conformes en 2015 ont été réhabilitées ou raccordées au réseau collectif (installations du Lac Vert). On peut considérer en 2021 qu'il n'y a plus que 17 installations rattachées au SPANC.

Ainsi, sur les 17 installations existantes, le bilan de 2021 indique :

- 2 installations sont déclarées totalement conforme à la réglementation.
- 5 installations sont non conformes mais sans danger pour l'environnement. Elles devront être réhabilitées en cas de vente ;
- 2 installations sont non conformes mais sont inhabitées et font partie d'un programme d'urbanisme prévoyant de modifier totalement les habitations. Elles ne sont pas comptabilisées dans le taux de conformité ;
- 8 installations, soit 47 % du parc, sont considérées comme présentant un risque pour l'environnement et doivent être réhabilitées sous un délai de 1 an (vente) à 4 ans .



Deux installations totalement conformes et 47 % des installations à réhabiliter rapidement

On constate donc que la nouvelle campagne de vérification des installations, en application de la réglementation récente, conduit à des résultats de conformité qui ne sont pas bons mais qui s'améliorent avec les travaux et les mises en conformité.

Le SPANC n'assurant pas les services de travaux et d'entretien (vidange des fosses) qui sont des services facultatifs, l'indice de mise en œuvre (D302.0) est de 100 sur un total possible de 140.

Pour 2021, le **taux de conformité de l'assainissement non collectif (P301.3) est de 46,7 %** (33 % en 2015).

### II.3.4 - Abonnés industriels - Autorisation de déversement d'effluents

L'exploitant indique que 8 établissements industriels raccordés sur la station du Bourg/Garenotte font l'objet d'une convention de raccordement particulière et deux d'une autorisation :

Industriel	Activité	(A)utorisation ou (C)onvention	Date autorisation	Volume autorisé	Eq.hab	Respect convention (2020)		
						Global	Respect rejet	Respect nombre analyse
Humblot	Traiteur	C	17/07/20	15,00 m3/j	26	Non	Non	1 / 2
Château Rouillac	Chai viticole	C	12/03/12	2,00 m3/j				
Château Seguin	Chai viticole	C	16/11/21		19	Oui	Oui	1 / 2
Conserverie Martin	Conserverie	C	05/10/16	15,00 m3/j	121	Non	Non	1 / 2
Vents et Marées	Préparation de poissons	C	07/06/16	28,00 m3/j	27	Oui	Oui	2 / 2
Boucherie SOVIAN	Boucherie industrielle	C	02/03/20	3,50 m3/j	24	Oui	Oui	2 / 2
Laboratoire OPERA	Pain et pâtisserie	A	06/05/21	8,00 m3/j	261	Non	?	0 / 2
Fenwick	Chariots élévateurs	A	21/08/12	7,00 m3/j		/	/	/
TOTAL				78,50 m3/j	478			

Les données 2020 indiquent une charge de l'ordre de 478 eq.hab (670 eq.hab en 2019) minimum en provenance des industriels. Pour 2021, la charge mesurée se situe à 27,5 kg de DBO5/j, soit 459 eq.hab. Cette charge a donc peu évoluée depuis 2020.

Des industriels raccordés et représentant environ 460 eq.hab en 2021

## III - LE RÉSEAU DE COLLECTE

### III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU

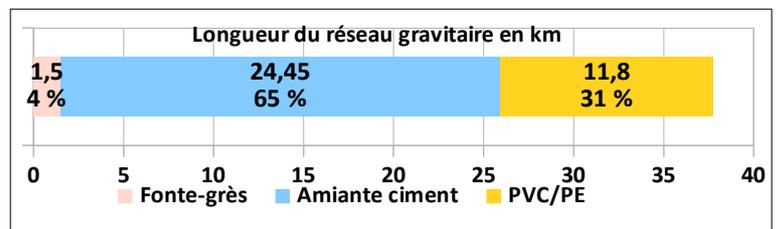
Le réseau de collecte est divisé en 2 entités principales aboutissant chacune à une station d'épuration, à savoir :

1. Station de Garenotte / Bourg : Dessert la partie Nord de la commune, dont le centre-ville et les zones artisanales. Ce réseau comprend 5 postes de refoulement depuis la mise en service du poste de Courneau 2, non compris celui en entrée de station, pour environ 22 km de réseau de collecte. La station a une capacité nominale de 3 500 eq.hab. En 2019, il y a eu une importante augmentation des collecteurs dans la ZAC du Courneau pour desservir de nouveaux terrains avec une longueur de plus d'un km.
2. Station de La House : Dessert la partie Sud, dont la zone de la House et la RN10. On compte 2 postes de refoulement et environ 11 km de réseau de collecte. Sa capacité est de 4 500 eq.hab.
3. Une liaison par refoulement entre les 2 stations sur une longueur de 1 270 m

Le linéaire gravitaire total est de 33,2 km et celui des refoulements de 4,35 km, soit une augmentation de 1,5 km en 2020 dont 1 km pour la zone de Courneau, 425 m pour le Lac vert et 75 m pour le Lotissement Clos de Geneste.

La totalité des postes de refoulement sont équipés en télégestion ce qui permet à l'exploitant d'être averti en temps réel des problèmes et d'intervenir en conséquence. Conformément à son contrat, l'exploitant a équipé tous ces postes de grilles de sécurité anti-chute.

Le délégataire ne fait pas état de point de déversement direct d'effluents non traités dans le milieu naturel, sauf le trop plein en entrée de la station du Bourg (équipé d'un débitmètre). Le réseau est composé en grande partie de canalisations en amiante-ciment, les derniers réseaux étant réalisés en PVC ou PE. y compris pour les réseaux renouvelés récemment (dont 53 m Place de la Source).



Un réseau  
33,2 km de  
canalisations  
gravitaires avec  
7 postes de  
refoulement

### III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU

#### III.2.1 - Par le délégataire

Depuis 2014, il a été recherché par le gestionnaire des zones potentielles d'entrées d'eau parasites par des tests à la fumée. Ces recherches se poursuivent avec le nouveau contrat par le suivi permanent des temps de pompage des postes de refoulement et la définition des zones qui apportent le plus d'eaux parasites.

En 2019, il a été organisé une campagne importante de contrôle par vidéo portable (procédé Diagrap).

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total contrat
<b>Curage préventif</b>							
Valeur (en m)	2 265	1 460	1 663	1 551	338	<b>2 511</b>	9 788
Evolution	-61,22%	-35,54%	13,90%	-6,73%	-79,68%	61,90%	
Taux de curage	7,19%	4,63%	5,28%	4,82%	1,00%	7,43%	25,9 %
<b>Curage curatif</b>							
Valeur (en m)	440	48	0	119	0	<b>0</b>	607
Evolution		-89,1%	-100,0%		/	/	
<b>Désobstruction</b>							
Réseau	5	4	11	7	9	<b>6</b>	42
Branchements	11	16	14	9	8	<b>9</b>	67
<b>Inspections</b>							
Passage caméra (en m)	279	211	191	0	386	<b>356</b>	1 423
Regards ouverts	4	2	0	0	0	<b>0</b>	6
Fumée ou Diagrap (en ml)	62	77	0	12 402	0	<b>0</b>	12 541
<b>Enquêtes de conformité des raccordements</b>							
Pour vente	24	56	38	37	40	<b>52</b>	247
Hors vente	0	164	159	184	110	<b>2</b>	619
Contrôle visuel	7	11	5			<b>35</b>	58
Total des enquêtes	31	231	202	221	150	<b>89</b>	924
dont non conforme	1	11	5	16	14		47

Des opérations  
de curage et de  
contrôles  
menées par le  
délégataire

Une diminution des zones nécessitant un nettoyage fréquent suite aux travaux de la commune

Les passages caméra ont été réalisés dans les secteurs prévus en réhabilitation pour préciser les travaux à réaliser. Il est prévu un avenant en 2022 pour faciliter la réalisation de cette prestation nécessaire aux travaux.

Les contrôles des raccordements (eaux usées vers eaux pluviales ou réciproquement) sont une obligation du nouveau contrat, à la fois en cas de vente mais aussi par échantillonnage. On constate que le nombre de raccordements non conformes décelés est faible car il représente 5,6 % des contrôles (données 2020).

Il est précisé qu'aucun secteur n'a nécessité plus de deux interventions de curage dans l'année. **Le taux de curage fréquent est donc de 0 %** alors qu'il y avait jusqu'à présent 4 à 6 secteurs concernés. Les travaux menés par la commune ont réglé certains de ces problèmes.

Enfin, le délégataire a réparé 3 branchements (2 en 2020).

### III.2.2 - Par la Collectivité

La collectivité a réalisé les travaux de réhabilitation suivants :

Année	Localisation	Longueur
< 2019	Divers endroits de la commune	1 524
2019	Remise en conformité et déplacement des réseaux vers le domaine public principalement Allée des Tennis, des Ormes, des Pins et Avenues du Lac et de l'Etang	336
2020	Remise en conformité et déplacement des réseaux vers le domaine public dont déplacement des branchements principalement Boulevard de Broustey, Place de la Source, Place de la Peyre et Avenue du Lac	581
2021	Réhabilitation de 50 ml en Ø160 et 143 ml de chemisage Allée des Gué des Gaulois – 9 branchements	193
	Réhabilitation de 58 ml en Ø160 et 31 ml de chemisage Place Pas du Luc – 7 branchements	89
	Réhabilitation de 170 ml en Ø 160 et 57 m par chemisage Allée du Sauvignon – 24 branchements	207
	Réhabilitation de 48 m par chemisage Place de la Peyre	48
TOTAL		2 978

Près de 3 km de réhabilitations de réseaux anciens menées par la commune

D'autres travaux de reprise de branchements isolés, de protection de regards dans des fossés (Chemin de Malorès) ont été réalisés en 2021 par la Collectivité.

### III.3 - LES TRAVAUX EN COURS ET PRÉVUS

La collectivité et l'exploitant ont réalisé ou vont réaliser les travaux et études suivants (montants arrondis) :

Réalisation	Année	Type	Localisation	Montant HT
Collectivité	2020	Travaux	Réhabilitations diverses, by pass de la station du Bourg	270 950 €
	2021	Réhabilitation	Selon descriptif ci-dessus	300 000 €
		Étude	Dossiers de renouvellement des autorisations de rejets de stations d'épuration	5 000 €
		<b>TOTAL 2021</b>		
2022	Travaux	Réhabilitation des réseaux dont par chemisage Place du Pas du Luc et Place du Mamelon avec reprise de 12 branchements Déviation du réseau et réhabilitation des réseaux Place de la Chênaie et place des Genêts Résolution d'un point de curage fréquent sur le réseau		
Exploitant	2020	Renouvellement	Pont clarificateur La House (partiel), pompes et télégestion	6 600 €
	2021	Renouvellement	Dégrilleur de la STEP Bourg, aérateurs et agitateurs Bourg, turbines Bourg, traitement chlorure ferrique	100 000 €
	2022	Renouvellement	Machine filière boues selon avenant, diffuseurs airs La House, compresseurs sables,...	

## IV - LES STATIONS D'ÉPURATIONS

### IV.1 - LA STATION DU BOURG – GARENOTTE

Cette station d'une capacité nominale de 3 500 équivalents habitants fonctionne sur le principe des boues activées. Elle a été mise en service en 1968.

Après traitement, son rejet s'effectue vers l'Eau Bourde. La filière boues retenue est celle d'une déshydratation par une table d'égouttage puis stockage dans un silo à boues. Les boues sont reprises par une centrifugeuse mobile et emmenées en compostage (Pena environnement). Cette filière sera modernisée pendant l'été 2022 selon l'avenant n°1 de décembre 2021.

En été, le phosphore est traité par ajout de chlorure ferrique.

D'après les données de l'exploitant, il y a 1 196 abonnés raccordés sur cette station, soit 49 % du total des abonnés de la Commune. Le nombre théorique d'équivalent habitant est donc de 3 000 eq.hab auxquels il faut ajouter les effluents industriels à savoir au moins 450 eq.hab pour un total théorique de l'ordre de 3 500 eq.hab, soit la capacité nominale de la station.

Cette station a fait l'objet en 2021 de 14 contrôles d'une journée par l'exploitant et d'un bilan de l'auto-contrôle par le SATESE. Les résultats sont les suivants :

**Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation**

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues			Taux moyen de saturation	
		2020	2021	% évol	2020	2021
Equivalents habitants	3 500	2 806	3 644	29,85%	<b>80,2%</b>	<b>104,1%</b>
Volume (m3/j)	700	641	614	-4,21%	91,6%	87,7%
DBO5 (kg/j)	210	152	182	19,74%	72,4%	86,7%
DCO (kg/j)	420	341	526	54,25%	81,2%	125,2%
MES (kg/j)	245	213	246	15,49%	86,9%	100,4%
Azote (kg/j)	52,5	38	36	-5,26%	72,4%	68,6%
Phosph. (kg/j)	10,5	2	4	100,00%	19,0%	38,1%

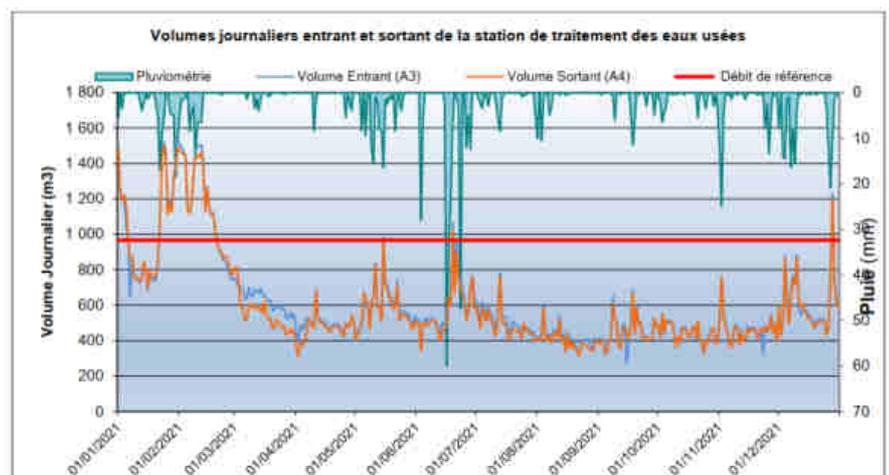
La station de Garenotte a atteint sa capacité nominale par le cumul des apports domestiques et industriels

Ces valeurs montrent un taux moyen de saturation de 104 %, plus élevé qu'en 2020 et 2019. Les valeurs 2021 sont celles du SATESE qui exclut les données d'Avril, mai et Juin comme anormales (problèmes sur les prélèvements). Si l'on retient toutes les valeurs mesurées, on arrive à une moyenne de plus de 4 000 eq.hab soit plus de 116 % de saturation.

La valeur moyenne mesurée de 2 645 eq.hab est cohérente avec la valeur théorique définie ci-dessus.

Les valeurs des débits sont très variables, en particulier en hiver, avec des dépassements du débit nominal, ce qui indique un fort taux d'entrée d'eaux parasites. Le débit maximal constaté en 2021, comme en 2019 et 2020, est supérieur à 1 500 m<sup>3</sup>/j, soit 2 fois le débit nominal.

Des entrées d'eau parasites en hiver (eau de nappe) et surtout par temps de pluie



Le débit moyen journalier mesuré sur 365 jours est de 626 m<sup>3</sup>/j (642 en 2020 et 570 en 2019). La station a reçu 224 104 m<sup>3</sup> en 2021 (dont 15 946 m<sup>3</sup> provenant de la House) pour 234 852 m<sup>3</sup> en 2020 et 193 613 m<sup>3</sup> en 2019.

En 2021, il a été constaté 38 jours, soit 10,4% du temps, avec un débit dépassant le débit de référence de 967 m<sup>3</sup>/j pour 113 dépassement en 2020 et 64 en 2019.

Sur le by-pass en entrée de station, 27 déversements ont provoqués un rejet total de 4 462 m<sup>3</sup> d'eaux non traitées (62 en 2020 pour 792 m<sup>3</sup> et 146 en 2019 pour 750 m<sup>3</sup>). Les mesures 2021 sont plus fiables après le

remplacement du by-pass et du débitmètre. Les déversements du 17 au 19 février représentent 3 031 m<sup>3</sup>, soit 67 % du total en seulement 3 jours.

Le SATESE précise que les équipements d'auto-surveillance sont conformes et que la station fonctionne correctement.

Les bilans de l'auto-surveillance donnent les valeurs suivantes :

**Tableau 2 : Performance du traitement - Rendements (valeurs sur 15 bilans)**

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Moins bon	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	700 m <sup>3</sup> /j	614 m <sup>3</sup> /j	1 158 m <sup>3</sup> /j	/	/	/	/
DBO5	25,0 mg/l	3,1 mg/l	13,9 mg/l	70%	98,6%	95,4%	Oui
DCO	90,0 mg/l	23,3 mg/l	48,6 mg/l	75%	95,1%	89,2%	Oui
MES	30,0 mg/l	5,7 mg/l	17,8 mg/l	90%	99,0%	87,0%	Oui
Azote	15,0 mg/l	2,1 mg/l	6,3 mg/l	70%	97,1%	96,6%	Oui
Phosphore*	2,0 mg/l	0,5 mg/l	1,6 mg/l	90%	86,3%	60,0%	Oui

\* : sur 4 bilans et non sur 12

Des rendements très bons sauf sur le phosphore

Un traitement conforme à la réglementation selon le SATESE

Les rendements sont très bons, et la station respecte l'arrêté de rejet sur la totalité des paramètres pour l'ensemble des 14 bilans sur les paramètres DBO5, DCO et MES. Le rejet est conforme sur l'aspect phosphore malgré 1 bilan hors normes en raison d'un défaut de l'équipement de traitement (retard de livraison du réactif). La norme tolère un bilan négatif, donc la station est considérée comme conforme.

Il n'a pas été transmis de position de la Police de l'Eau sur l'année 2021 mais la synthèse du SATESE qui sert de base à sa décision indique une station 100 % conforme.

## IV.2 - LA STATION DE LA HOUSE

Cette station d'une capacité nominale de 4 500 équivalents habitants fonctionne sur le principe des boues activées. Elle a été mise en service en 1973 avec plusieurs modifications et réhabilitation successives.

Après traitement, son rejet rejoint le ruisseau de l'Eau Bourde. Les boues sont aussi déshydratées puis amenées en compostage. En été, le phosphore est traité par ajout de chlorure ferrique.

D'après les données de l'exploitant, il y a 1 290 abonnés raccordés sur cette station dont 50 provenant de Gradignan, soit 52 % du total des abonnés de la commune. Le nombre théorique d'équivalent habitant est donc de 3 225 eq.hab pour cette station d'épuration auxquels il faut ajouter 20 eq.hab provenant des effluents de Château Seguin.

Cette station a fait l'objet en 2020 de 12 bilans de l'exploitant et d'une visite du SATESE.

Les résultats sont les suivants d'après les indications du délégataire :

**Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation**

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues			Taux moyen de saturation	
		2020	2021	Evolution	2020	2021
Équivalents habitants	4 500	2 160	2 350	8,8%	48,0%	52,2%
Volume (m <sup>3</sup> /j)	675	600	669	11,5%	88,9%	99,1%
DBO5 (kg/j)	270	128	114	-10,9%	47,4%	42,2%
DCO (kg/j)	540	297	347	16,8%	55,0%	64,3%
MES (kg/j)	315	131	158	20,6%	41,6%	50,2%
Azote (kg/j)*	67,5	34,0	34,0	0,0%	50,4%	50,4%
Phosphore (kg/j)*	13,5	3,0	3,0	0,0%	22,2%	22,2%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

On constate une faible augmentation de la charge reçue par rapport à 2019 et 2020. La charge reçue est très inférieure au nombre d'abonnés théoriques.

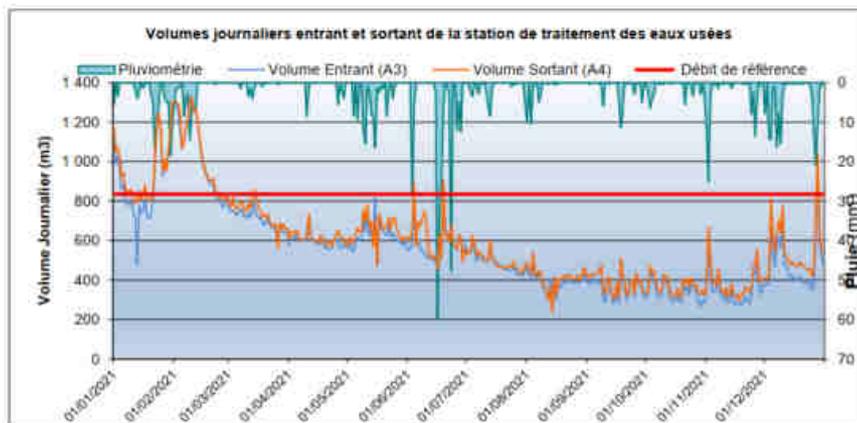
Le délégataire indique que la moyenne annuelle du débit entrant est de 669 m<sup>3</sup>/j (601 m<sup>3</sup>/j en 2020 et 433 m<sup>3</sup>/j en 2019), et que cette valeur monte à 1 350 m<sup>3</sup>/j en pointe, soit plus de 2 fois le débit nominal.

Le volume total reçu par la station est de 207 833 m<sup>3</sup> (219 904 m<sup>3</sup> en 2020 et 172 700 m<sup>3</sup> en 2019).

La station de La House reçoit en moyenne 52 % de sa charge nominale, similaire à 2020 et 2019

Des fortes entrées d'eaux parasites lors d'événements pluvieux importants mais surtout des entrées d'eau de nappe

Le graphique suivant montre que les débits en période de nappe haute ede fortes pluies sont supérieurs à la capacité nominale ce qui prouve des entrées d'eaux parasites. Le débit de référence de 835 m<sup>3</sup>/j est dépassé pendant 39 jours en 2021 (40 dépassements en 2020), principalement en période de nappe haute dont le mois de février 2021.



La qualité du traitement est donné dans le tableau ci-dessous :

De bons rendements sur l'ensemble de paramètres

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Moins bon	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	675 m <sup>3</sup> /j	569 m <sup>3</sup> /j	1 038 m <sup>3</sup> /j	/	/	/	/
DBO5	25,0 mg/l	1,6 mg/l	2,6 mg/l	70%	98,6%	97,1%	Oui
DCO	90,0 mg/l	11,8 mg/l	34,8 mg/l	75%	96,6%	89,1%	Oui
MES	30,0 mg/l	2,1 mg/l	7,8 mg/l	90%	98,7%	94,5%	Oui
NGL*	15,0 mg/l	1,2 mg/l	3,7 mg/l	70%	96,6%	91,1%	Oui
Pt*	2,0 mg/l	0,4 mg/l	1,1 mg/l	80%	89,6%	76,3%	Oui

\* : sur 6 bilans et non 12 / Pour NGL et Pt : conformité mesurée uniquement en été

Une station totalement conforme selon la Police de l'eau

Les rendements sont bons et la station respecte l'arrêté de rejet sur toutes les analyses. Pas de problème de traitement de l'azote ou du phosphore cette année.

La Police de l'Eau ne s'est pas prononcée pour 2021 mais les données de synthèse du SATESE conclue à une totale conformité. En 2020, la station était aussi déclarée totalement conforme.

#### IV.3 - LA FILIÈRE BOUES ET LES SOUS-PRODUITS

La filière boues retenue est celle de la déshydratation par une table d'égouttage puis par une unité mobile amenée par l'exploitant (société Pena) et un transfert vers le site de compostage avec mélange avec des déchets verts pour en faire du compost.

Une filière boues par déshydratation et compostage qui est 100 % conforme

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne
<b>Boues</b>							
Tonnes de MS	48,7	89,6	86,1	81,5	69,7	58,5	72,4
Station du Bourg	25,9	53	48,3	46,6	34,2	30,2	39,7
Station de la House	22,8	36,6	37,8	34,9	35,5	28,3	32,65
Siccité	2,2%	2,8%	2,7%	2,9%	2,8%	2,3%	2,6%
Volume (m <sup>3</sup> /an)	2 190	3 192	3 144	2 851	2 507	2 500	2 731
<b>Conformité</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	100%	100%	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Autres sous-produits</b>							
Sables (m3/an)	10,2	3,25	2	0	7,1	3,3	4,3
Graisses (m3/an)	102	219	307	217	128,9	276	208,3
Refus de dégrillage(t/an)	4,7	4,7	4,7	9,4	6,2	6,2	6,0

Les graisses et les refus de dégrillage, ainsi que les sables issus du curage des postes de refoulement et du réseau sont envoyés en centre de stockages, d'incinération ou en compostage.

Il n'y a pas eu de curage de sables sur les stations en 2019 à cause de casse du bac de rétention ou de dysfonctionnements du système de traitement. Le traitement des sables est en cours de rénovation.

**Le taux de conformité de la filière boues est de 100 %**, car toutes les boues sont traitées selon une filière autorisée.

#### IV.4 - L'IMPACT DES REJETS SUR LE MILIEU NATUREL

Un impact très faible sur la qualité du cours d'eau

Conformément aux arrêtés des stations d'épuration en cours, il a été procédé à des analyses sur le milieu naturel en amont et aval des rejets, soit 4 mesures sur l'Eau Bourde (ajout d'un point supplémentaire en 2020). Les résultats sont les suivants (en mg/l) avec les couleurs correspondant à la classe de qualité : très bon, bon, moyen, médiocre, mauvais :

##### IV.4.1 - Station du Bourg

		Campagne du 23/03/21		Campagne du 29/07/21	
		Amont rejet	Aval rejet	Amont rejet	Aval rejet
pH		7,5	7,4	7,1	7,8
Temp	°C	9,5	9,3	16,8	17
O2	mg/lO <sub>2</sub>	10,6	10,8	8,7	8,8
Sat O <sub>2</sub>	%	92	93	89	91
COD	mg/l	6,4	6,12	7,21	8,13
DCO	mg/l	23	25	21	20
DBO5	mg/l	1,5	2	0,9	1
MES	mg/l	7,4	8,3	8,6	8,2
NH4	mg/l	0,278	0,262	0,165	0,18
NO3	mg/l	7,69	7,93	8,04	7,75
NO2	mg/l	0,126	0,137	0,204	0,16
NK	mg/l	0,888	0,853	1,16	0,839
PO <sub>4</sub> <sup>3-</sup>	mg/l	0,192	0,201	0,204	0,177
Pt	mg/l	0,154	0,266	0,134	0,134

##### IV.4.2 - Station de la House

		Campagne du 23/03/21		Campagne du 29/07/21	
		Amont rejet	Aval rejet	Amont rejet	Aval rejet
pH		7,4	7,5	7,8	7,8
Temp	°C	9,3	9,4	16,9	17,1
O2	mg/lO <sub>2</sub>	10,8	10,7	7,7	7,8
Sat O <sub>2</sub>	%	93	93	76	81
COD	mg/l	6,12	6,14	5,6	7,17
DCO	mg/l	25	22	20	22
DBO5	mg/l	2	1,9	1,2	0,8
MES	mg/l	8,3	6,9	8,3	8,3
NH4	mg/l	0,262	0,251	0,146	0,147
NO3	mg/l	7,93	7,5	9,78	9,97
NO2	mg/l	0,137	0,162	0,226	0,231
NK	mg/l	0,853	0,833	0,901	1,34
PO <sub>4</sub> <sup>3-</sup>	mg/l	0,201	0,266	0,232	0,222
Pt	mg/l	0,266	0,192	0,163	0,164

On constate donc que les stations n'ont qu'un impact réduit sur la qualité du milieu récepteur avec seulement une augmentation du COD (Carbone organique dissous) sur le rejet de la station de la House.

## V - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'assainissement qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe.

### V.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX

Comme indiqué ci-dessus, on peut retenir les indices suivants :

- Taux de desserte (abonnés raccordables / abonnés prévus au schéma) : **84,8 %**
- Taux de collecte (abonnés raccordés / abonnés raccordables) : **100 %** (chiffre non vérifié)
- Schéma réalisé et approuvé en 2012
- Capacité et conception des stations conformes à la réglementation avec une étude de renouvellement des autorisations en cours.

## V.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX

Depuis plusieurs années, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de **116** sur un total possible de 120 (voir annexe). Ce bon résultat peut encore s'améliorer par la connaissance précise de l'altimétrie des réseaux et de la localisation des branchements. Ainsi, le délégataire ne connaît que 60 % des altimétries du réseau.

Le taux moyen de renouvellement des conduites sur 5 ans est de **1,15 %**, en augmentation continue par les travaux menés par la collectivité (1,07 % en 2020). Les passages caméra et les tests à la fumée qui ont conduit à des travaux de réhabilitation du réseau, travaux qui se poursuivront l'année prochaine, devraient permettre d'améliorer la qualité de la collecte.

En considérant que le seul déversoir d'orage est celui en entrée de la station de la Garenotte, et comme il est équipé d'un débitmètre, on obtient un **indice de connaissance des rejets de 110 sur 120**.

Le délégataire n'indique aucun secteur nécessitant un double curage dans l'année (5 en 2020). Le **taux de curage fréquent est de 0 pour 100 km de réseau**. Il diminue par rapport à 2020, en particulier par les travaux engagés par la collectivité dans le secteur de La House.

## V.3 - INDICES CONCERNANT LES ABONNÉS

Les données clientèle sont les suivantes :

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021	Variation en %
Nombre total d'abonnés	2 306	2 454	2 454	2 506	<b>2 486</b>	-0,8%
Nombre de contacts avec un client	1 045	1 014	756	732	<b>885</b>	20,9%
Nombre de contacts écrits avec un client	221	252	183	181	<b>187</b>	3,3%
Nombre de visites en agence	19	43	3	4	<b>11</b>	175,0%
Nombre total de réclamation	65	91	63	64	<b>91</b>	42,2%
Nombre de réclamations écrites	20	14	18	19	<b>19</b>	0,0%
<b>Taux de réclamation (/ 1 000 abonnés)</b>	<b>8,7</b>	<b>5,7</b>	<b>7,3</b>	<b>7,6</b>	<b>7,6</b>	0,8%
Nombre d'abonnés mensualisés	1 380	1 489	1 535	1 543	<b>1 572</b>	1,9%
Taux de mensualisation	59,8%	60,7%	62,6%	61,6%	<b>63,2%</b>	2,7%
Montant des impayés à 6 mois		17 469	7 936 €	13 031 €	<b>20 217 €</b>	55,1%
Créances irrécouvrables		806	7 240,41	266,77	<b>5 070,00</b>	1800,5%
<b>Taux d'impayés</b>		0	0,63 %	0,83 %	<b>1,51 %</b>	81,9%

Le calcul du nombre de réclamations reçues par le délégataire donne un taux de **7,6 réclamations pour 1 000 abonnés**, en ne tenant compte que des réclamations écrites comme prévu par la réglementation. Ce taux est stable. Les causes des contacts et réclamation sont les suivantes :

Motifs du contact	2018	2019	2020	2021	Dont réclamation
Gestion du contrat	217	82	74	<b>87</b>	3
Facturation	73	51	52	<b>76</b>	54
Encaissement	222	190	184	<b>216</b>	7
Travaux	34	42	42	<b>67</b>	
Information	447	363	347	<b>411</b>	
Autres	21	28	33	<b>28</b>	27
<b>TOTAL</b>	<b>1 014</b>	<b>756</b>	<b>732</b>	<b>885</b>	<b>91</b>

Le taux d'impayés (montant des factures de l'année N-1 restant impayées au 31/12/N soit respectivement 10 933 € pour 724 874 € en 2021) a doublé par rapport à 2020 avec un taux de 1,51 % pour 0,83 % en 2020. Il reste cependant faible par rapport à d'autres secteurs et la moyenne nationale de 2,925 %.

le montant des créances irrécouvrables augmente à nouveau fortement. Cette valeur correspond à des factures non honorées soit par départ des abonnés avant règlement, soit pour de réels problèmes de précarité des abonnés concernés.

Pour ces derniers, il a été fait usage du fond départemental de solidarité pour 7 dossiers et un montant de 857 € (1 dossier et 147 € en 2020)

Il est recensé 13 demandes de dégrèvement pour fuites pour 1 429 m<sup>3</sup> et 1 824 € (1 980 m<sup>3</sup> et 2 505 € en 2020).

Il n'est pas signalé d'abonné qui a subi des dégâts à la suite de débordements, soit un **taux de débordement de 0 pour 1 000 habitants**.

Les travaux de réhabilitation diminuent fortement les secteurs nécessitant des curages fréquents

Des contacts plus nombreux mais des réclamations stables

Des réclamations principalement sur les aspects « facturation »

Un taux d'impayés qui augmente mais qui reste raisonnable

## VI - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

### VI.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

#### VI.1.1 - Préambule

Deux factures par an pour le service de l'assainissement (simultanées avec les factures d'eau potable)

Le tarif payé pour l'assainissement collectif par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant, des redevances dont celle de l'Agence de l'Eau et la TVA.

Chaque abonné non mensualisé paye deux factures par an pour l'assainissement, en même temps que les factures eau potable. Grâce à la télé-relève, ces factures de décembre et juin sont calculées sur des valeurs réelles de consommation.

Pour les abonnés non raccordés au collectif, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est aussi assuré par la Commune, assisté par un prestataire de service. Les redevances sont des forfaits en fonction des prestations réalisées.

Il est rappelé que la redevance d'assainissement peut s'appliquer à partir de la mise en service du réseau desservant un abonné, que celui-ci ait réalisé ou non la partie privée de son branchement. Après 2 ans, l'absence d'un raccordement conforme peut entraîner un doublement de la redevance (Article L1331-8 du Code de la Santé Publique).

#### VI.1.2 - La part de la collectivité

La part de la collectivité, constante depuis 2017, a augmenté au 1<sup>er</sup> juillet 2022

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,...) ainsi que le fonctionnement de la collectivité. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

Le 29 septembre 2016, la commune a fixé les tarifs suivants applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour tenir compte des investissements à venir. En juin 2022, la commune a décidé une augmentation des tarifs pour permettre de faire face aux travaux dont la réhabilitation des canalisations, le remplacement des branchements ou l'amélioration du service, dont des moyens d'investigations et la modernisation des stations d'épuration.

2021	Prix au 1er janvier 2020	Prix au 1er janvier 2021	Prix au 1er janvier 2022	Prix au 1er juillet 2022	Variation 2021/2022 en %	Variation janvier/juillet 2022
Abonnement	7,104 €/an	<b>7,104 €/an</b>	7,104 €/an	22,000 €/an	0,00%	209,68%
Consommation	0,4218 €/m3	<b>0,4218 €/m3</b>	0,4218 €/m3	0,4851 €/m3	0,00%	15,01%

#### VI.1.3 - La part de l'exploitant

Une augmentation de la part exploitant par application de la révision prévue au contrat et à partir de juillet 2022, de l'avenant n°2

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant à la commune. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires.

Pour la part exploitant, l'augmentation s'applique à partir du mois d'octobre de chaque année. Depuis 2016, il s'agit du tarif du nouveau contrat. A l'augmentation « normale » du contrat (2,3 % entre 2021 et 2022), s'ajoute en juillet 2022 l'augmentation liée à l'avenant n°2 :

2021	Prix au 1er janvier 2020	Prix au 1er janvier 2021	Prix au 1er janvier 2022	Prix au 1er juillet 2022	Variation 2021/2022 en %	Variation janvier/juillet 2022
Abonnement	26,11 €/an	<b>26,50 €/an</b>	27,11 €/an	27,11 €/an	2,30%	0,00%
Consommation	1,1545 €/m3	<b>1,1719 €/m3</b>	1,1987 €/m3	1,2263 €/m3	2,29%	2,30%

#### VI.1.4 - Les taxes

Une TVA à 10 % et une redevance Agence de l'Eau stabilisée

Le service de l'Assainissement étant un service à caractère industriel et commercial, il était soumis à une TVA de 5,5 % jusqu'en 2011 mais ce taux est passé à 7 % en 2012 et 10 % en 2014 ;

La "Redevance Préservation" et la "Contre Valeur Pollution" perçues par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux sont prélevées sur la facture d'eau potable, même si elle concerne en partie l'assainissement. Depuis 2007, s'ajoute une nouvelle taxe de "Modernisation des réseaux de collecte". Cette redevance s'est stabilisée en 2018 avec une valeur de 0,250 €/m<sup>3</sup>.

**VI.2 - RÉCAPITULATIF**

Un montant annuel de la facture d'assainissement en 2020 de 277,61 € TTC, soit 2,31 € du m<sup>3</sup>.  
En 2021, elle s'établit à 280,33 €, soit 2,33 €/m<sup>3</sup>.  
Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, elle est de 284,54 €, soit 2,37 €/m<sup>3</sup>.

En fonction des éléments ci-dessus, l'évolution de la facture d'eau (partie assainissement) au 1<sup>er</sup> janvier de l'année est la suivante :

2021	1er janvier 2020	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en % 2021/2020	Variation en % 2022/2021
<b>Part collectivité</b>					
Abonnement	7,104 €/an	7,104 €/an	7,104 €/an	0,00%	0,00%
Consommation	0,4218 €/m <sup>3</sup>	0,4218 €/m <sup>3</sup>	0,4218 €/m <sup>3</sup>	0,00%	0,00%
<b>Part exploitant</b>					
Abonnement	26,11 €/an	26,50 €/an	27,11 €/an	1,49%	2,30%
Consommation	1,1545 €/m <sup>3</sup>	1,1719 €/m <sup>3</sup>	1,1987 €/m <sup>3</sup>	1,51%	2,29%
<b>Taxes et redevances</b>					
TVA	5,50%	5,50%	5,50%		
Agence	0,2500 €/m <sup>3</sup>	0,2500 €/m <sup>3</sup>	0,2500 €/m <sup>3</sup>	0,00%	0,00%

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m<sup>3</sup> :

**Facture type pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an (1er janvier 2022)**

	Prix janvier 2021	Prix janvier 2022	Variation en %	Montant en €/m <sup>3</sup>
<b>Part collectivité</b>				
Abonnement	7,10 €	7,10 €	0,00%	0,06 €
Consommation	50,62 €	50,62 €	0,00%	0,42 €
<b>Part exploitant</b>				
Abonnement	26,50 €	27,11 €	2,30%	0,23 €
Consommation	140,63 €	143,84 €	2,29%	1,20 €
<b>Sous total hors taxes</b>	224,85 €	228,67 €	1,70%	1,91 €
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance Modernisation	30,00 €	30,00 €	0,00%	0,25 €
<b>TOTAL</b>				
TOTAL Eau hors TVA	254,85 €	258,67 €	1,50%	2,16 €
TVA à 10%	25,48 €	25,87 €	1,50%	0,22 €
<b>TOTAL TTC</b>	280,33 €	284,54 €	1,50%	2,37 €

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an est de 2,37 €/m<sup>3</sup> TTC (1,91 €/m<sup>3</sup> HT), soit un total TTC de 284,54 €/an

Le poids de la part fixe (abonnement) est de 15 %, soit en dessous du seuil légal des 30%

La facture 2021 pour 120 m<sup>3</sup> est de 280,33 € soit 2,34 €/m<sup>3</sup> et augmente de 4,21 €, soit de 1,5% en 2021 pour arriver à 284,54 € et 2,37 €/m<sup>3</sup>.

Cependant, les tarifs de la collectivité et du délégataire sont modifiés au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Pour une facture type théorique de 120 m<sup>3</sup> répartie uniformément sur l'année (soit 60 m<sup>3</sup> entre janvier et fin juin et 60 m<sup>3</sup> entre juillet et décembre), on arrive donc à un tarif moyen annuel de :

Collectivité	Année 2021	Année 2022			Différence	
		Janv-juin	Juill – déc	TOTAL	En €	en %
Part fixe	7,104 €	3,552 €	11,000 €	14,552 €	7,448 €	104,84 %
Part variable	50,62 €	25,310 €	29,11 €	54,42 €	3,80 €	7,50 %
Total collectivité	57,72 €	28,862 €	40,11 €	68,97 €	11,24 €	19,48 %
Délégataire	167,13 €	83,565 €	100,69 €	184,25 €	17,12 €	10,25 %
Agence de l'eau	30,00 €			30,00 €	0,00 €	0,00 %
Total HT	254,85 €			283,22 €	28,37 €	11,13 %
TVA 10 %	25,49 €			28,32 €	2,84 €	11,13 %
TOTAL TTC	280,34 €			311,54 €	31,20 €	11,13 %
Prix moyen	2,34 €			2,60 €	0,26 €	11,13 %

**Une augmentation des tarifs de la collectivité et du délégataire à compter de juillet 2022**

La facture 2022 de 120 m<sup>3</sup> augmente donc de 31,20 €, soit 11,13 % par rapport à celle de 2021. Le prix de l'eau moyen TTC passe de 2,34 €/m<sup>3</sup> à 2,60 €/m<sup>3</sup>. En 2023, il sera légèrement supérieur à 2,85 €/m<sup>3</sup>

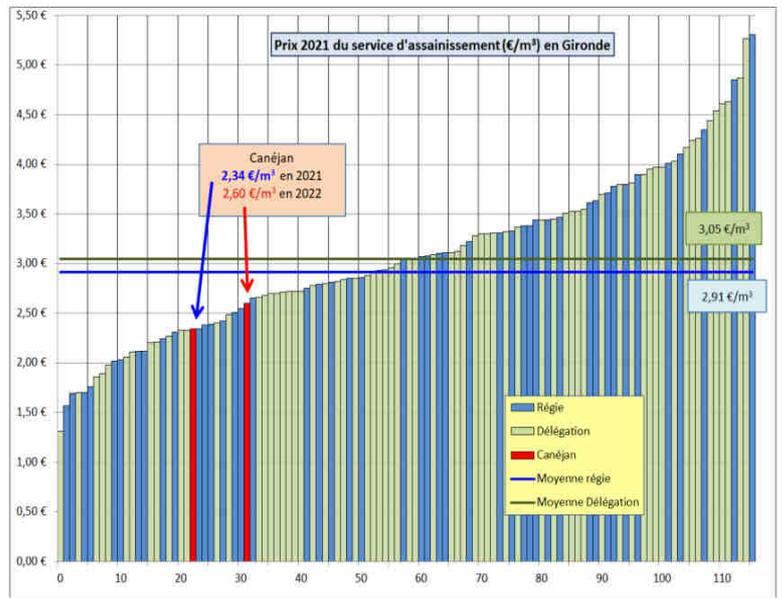
**Composant d'une facture assainissement de 120 m<sup>3</sup>/an (année complète)**



On constate que la part de la collectivité représente le tiers de la part délégataire et le double de la redevance Agence de l'Eau.

Le prix de 2,34 €/m<sup>3</sup> pour 2021 classe la commune de Canéjan à la 22<sup>e</sup> place des services de Gironde. Avec 2,60 €/m<sup>3</sup> de prix moyen en 2022, le classement passe à la 31<sup>ème</sup> place mais reste en-dessous de la moyenne de 3,05 €/m<sup>3</sup>.

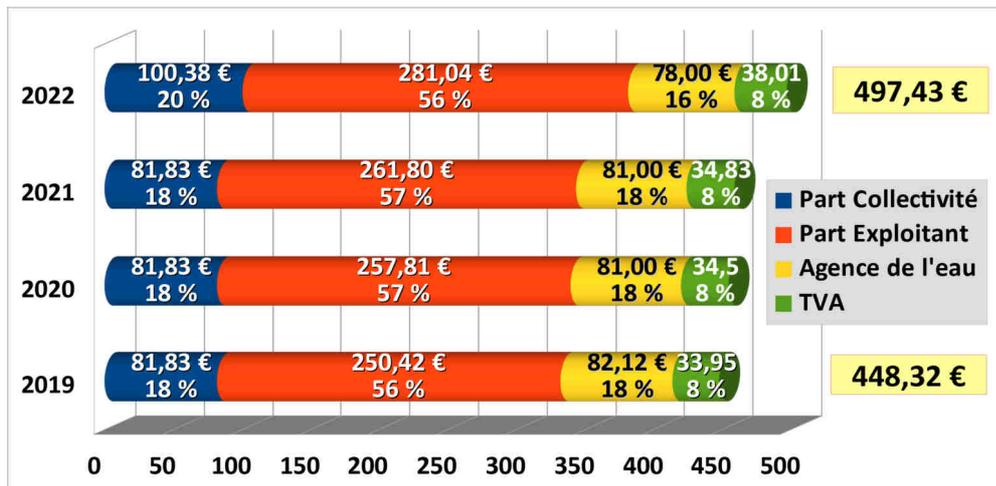
Si l'on rajoute le prix de l'eau potable, le prix moyen TTC du m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> est de 3,83 €/m<sup>3</sup> (total annuel de 459,46 € TTC), à comparer avec le montant moyen de 5,08 €/m<sup>3</sup> pour la Gironde en moyenne. En 2022, la facture totale des 120 m<sup>3</sup> est de 497,43 € soit un tarif de 4,15 €/m<sup>3</sup>.



La facture globale Eau + Assainissement se décompose ainsi :

Un prix global qui reste raisonnable par rapport aux autres tarifs de la Gironde.

**Une augmentation plus forte en 2022 par changement de tarif en juillet de la part collectivité et du délégataire (avenant n°2)**



### VI.3 - BILAN FINANCIER DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

#### VI.3.1 - Le budget de l'assainissement non collectif

Ce service est trop petit pour donner lieu à un budget spécifique.

#### VI.3.2 - Les recettes du service de l'Assainissement collectif

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes 2019 du service d'eau peuvent être estimées dans le tableau suivant :

Une baisse des recettes par diminution des abonnés et des volumes consommés

	2021		Commune		Exploitant		TOTAL
			Théorique	Selon RAD	Théorique	Selon RAD	
Nombre d'abonnés	2 486						
Volume vendu	296 081 m3						
Prix moyen abonnement	7,10 €/an			26,50 €/an			
Prix moyen au m3	0,4218 €/m3			1,1719 €/m3			
Recettes Part Fixe	17 661 €	19 686 €	65 879 €	108 987 €	128 673,00 €		
Recettes Consommation	124 887 €	123 171 €	346 977 €	353 311 €	476 482,00 €		
<b>Total 2021</b>	<b>142 548 €</b>	<b>142 857 €</b>	<b>412 856 €</b>	<b>426 736 €</b>	<b>569 593,00 €</b>		
Rappel 2020		150 920 €		462 298 €	613 218,00 €		
Différence en valeur		-8 063 €		-35 562 €	-43 625 €		
Différence en %		-5,34%		-7,69%	-7,11%		

*Nota : Ces chiffres ne correspondent pas au budget qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant. Les tarifs évoluant en septembre et le nombre d'abonnés pouvant changer en cours d'année, ils restent une approximation.*

On note une diminution des recettes et une bonne adéquation entre le théorique et le réel.

Le budget de la collectivité comprend aussi des recettes liées au PFAC (environ 33 000 € en 2021) dont les modalités de paiement ont été modifiées en 2022.

#### VI.3.3 - Budget et compte administratif

Conformément au compte administratif voté par le conseil municipal, on peut retenir le bilan financier suivant (balance recettes – dépenses) :

Une compte administratif juste équilibré avec un déficit sur les investissements

2021		Exploitation	Investissement	TOTAL
Résultat exercice 2021	Dépenses	129 135,45 €	509 829,39 €	638 964,84 €
	Recettes	227 353,47 €	628 244,69 €	855 598,16 €
	Balance	98 218,02 €	118 415,30 €	216 633,32 €
Report exercice 2020		37 581,95 €	-227 626,20 €	-190 044,25 €
Résultat cumulé au 31/12/2021		135 799,97 €	-109 210,90 €	26 589,07 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)				
Clôture exercice 2021		135 799,97 €	-109 210,90 €	26 589,07 €

Ce compte administratif montre que les rentrées liées aux redevances assainissements (vente d'eau, PFAC, TRE, ..) permettent d'équilibrer le budget, mais que la marge disponible est réduite car les dépenses dépassent les recettes d'investissement.

Il n'y a aucune réserve pour faire des travaux. L'augmentation du prix de l'eau est donc en cohérence avec les prochains besoins d'investissements.

#### VI.3.4 - Évolution de la dette

En 2018 et en 2021, la nécessité de recourir à l'emprunt pour un total de 590 000 €

Depuis 2011, la collectivité ne faisait plus appel qu'à des lignes de crédit annuel qui sont remboursées en totalité l'année suivante avec seulement quelques euros d'intérêts.

En 2018, les besoins en trésorerie pour faire face au projet de liaison entre les 2 stations a nécessité en plus de la ligne de trésorerie, d'avoir recours à un emprunt de 390 000 € sur 20 ans au taux de 1,61 %. Il s'arrêtera donc en 2038. Un nouvel emprunt de 200 000 € d'une durée de 15 ans au taux de 0,88 % a été nécessaire fin 2021 pour des intérêts débutant en 2022, la solution des lignes de crédits n'étant plus possible.

Les opérations de 2021 sont les suivantes :

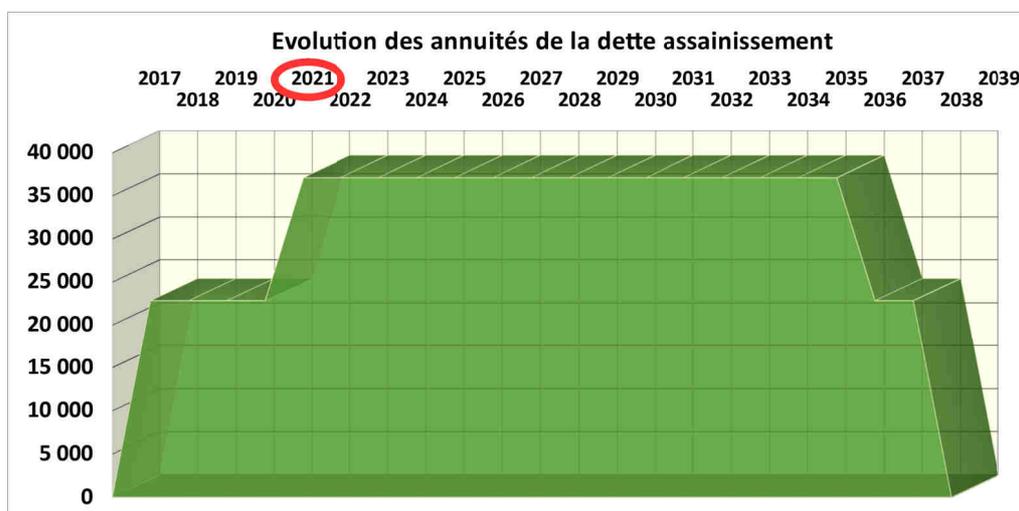
- Remboursement des 180 000 € de la ligne de trésorerie 2020 sans charges d'intérêt
- Remboursement de 22 846,56 € au titre du capital et des intérêts de l'emprunt de 390 000 €

Année	2020	2021	Variation
Encours de la dette	503 511,14 €	526 090,28 €	4,5%
dont ligne de crédit	160 000,00 €	0,00 €	-100,0%
dont emprunt	343 511,14 €	526 090,28 €	53,2%
Remboursement annuel emprunt	22 846,56 €	22 846,56 €	0,0%
dont capital	17 143,18 €	17 420,86 €	1,6%
dont intérêts	5 703,38 €	5 425,70 €	-4,9%
Nombre d'abonnés	2 506	2 486	-0,8%
Dette par abonnés	200,92 €	211,62 €	5,3%
Remboursement annuel par abonné	9,12 €	9,19 €	0,8%

Un  
remboursement  
d'emprunt  
correspondant à  
9,19 € par abonné  
et par an

L'évolution de la dette est la suivante :

N°	Année début	Libellé	Prêteur	Durée	Taux	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2021		
										Capital	Intérêts	Annuité
1	2018	55122337	SG	20 ans	1,61%	17	2038	390 000,00 €	326 090,28 €	17 420,86 €	5 425,70 €	22 846,56 €
2	2021	CA	CA	15 ans	4,11%	15	2036	200 000,00 €	200 000,00 €			
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>								<b>590 000,00 €</b>	<b>526 090,28 €</b>	<b>17 420,86 €</b>	<b>5 425,70 €</b>	<b>22 846,56 €</b>



## VII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

### VII.1 - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La réglementation (Décret du 2 mai 2007 et circulaire du 28 avril 2008) impose la production d'indicateurs de performance. Le tableau suivant donne leur évolution ainsi que la valeur moyenne issue du site de l'ONEMA. Les calculs sont fournis dans l'annexe jointe. Le tableau suivant a pour objet de synthétiser ces indicateurs et suivre leur évolution. Pour la commune de Canéjan, ces indicateurs sont les suivants :

N°	Désignation	Unité	2020	2021		Valeur ONEMA
<b>A - Indicateurs descriptifs du service</b>						
D201.0	Nombre d'habitants desservis	hab	5 753	5 830	/	/
D202.2	Autorisation de déversement industriel	U	7	7	/	/
D203.0	Quantité de boues	T MS	69,7	58,5	--	/
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (n+1)	€/ m3	2,33	2,34	-	2,32
<b>B - Indicateurs de performance</b>						
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	%	83,7	84,8	/	93
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	X / 120	95	116	++	83

N°	Désignation	Unité	2020	2021		Valeur ONEMA
P203.3	Conformité de la collecte	%	100	100	/	96
P204.3	Conformité des équipements des stations	%	100	100	/	98
P205.3	Conformité de la performance des stations	%	100	100	/	94
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	%	100	100	/	99
P207.0	Montant des abandons de créance	€/m <sup>3</sup>	0,001	0,003	/	0,01
P251.1	Taux de débordement (pour 1 000 habitants)	Nb/1000	0,00	0,00	/	0,04
P252.2	Points de curage fréquent (pour 100 km)	Nb/100	10,60	0,00	++	1,34
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	%	1,07	1,15	++	0,08
P254.3	Taux de conformité des stations acte individuel	%	46	96	++	98
P255.3	Indice de connaissance des rejets	X / 120	110	110	/	45
P256.2	Durée d'extinction de la dette	an	1,6	1,3	+	3,9
P257.0	Taux d'impayés	%	0,83	1,51	--	2,64
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	Nb/1000	7,6	7,6	/	2,43

Références : données ONEMA : valeurs sur des services de taille similaire

Valeur en rouge : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

**Ce tableau montre une légère amélioration des indices techniques dont le taux de conformité des stations et les indices sur les réseaux, mais une dégradation de certains paramètres financiers. L'ensemble est très correct.**

Par rapport aux chiffres donnés par l'ONEMA, les indicateurs de Canéjan sont en général plus favorables que les moyennes observées.

Des indicateurs qui s'améliorent ou se stabilisent

- ◆ La mauvaise gestion du traitement du phosphore pour la troisième année dégrade un des indicateurs sur les stations. Encore une fois, il s'agit d'un problème d'exploitation
- ◆ La quantité de boues produites diminue, ce qui n'est pas normal. Cependant, le mode de mesures est très imparfait. La mise en place de la nouvelle machine en 2022 devrait permettre de fiabiliser cet index
- ◆ Le taux d'impayés monte significativement même s'il reste en dessous de la moyenne nationale
- Le tarif est similaire à celui de la moyenne des services de cette taille
- Le taux de renouvellement des canalisations est nettement au-dessus de la moyenne avec les investissements de réhabilitation réalisés et prévus.
- L'indice de connaissance des rejets est fortement remonté avec les équipements du déversoir d'orage de la station
- Le calcul de la durée d'extinction de la dette n'est pas vraiment pertinent car il intègre des lignes de trésorerie remboursées en une fois l'année suivante
- Le nombre de points de curage nécessitant au moins 2 passage est devenu nul, en particulier par les travaux engagés ces dernières années par la collectivité
- Le taux de réclamation principalement pour des problèmes liés à la gestion de la clientèle, dont la facturation, reste à des valeurs raisonnables.

Par comparaison avec les données sur la Gironde de 2021, le prix de l'eau assainie classe Canéjan dans le premier quart des communes les moins chères, très en dessous de la moyenne départementale. Le tarif est similaire à la moyenne nationale pour des collectivités de la taille de Canéjan.

Le coût total des services Eau et Assainissement conduit à un prix en 2021 de 459,46 € TTC pour 120 m<sup>3</sup>, soit 3,83 € TTC du m<sup>3</sup>. Sur le bassin Adour Garonne, ce prix est en moyenne de 4,19 €/m<sup>3</sup> en 2018, et de 5,05 €/m<sup>3</sup> en 2021 sur la Gironde. La facture 2022 et 2023 sera plus élevée en raison des modifications tarifaires de la collectivité.

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.

## VII.2 - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le tableau suivant a pour objet de synthétiser ces indicateurs et suivre leur évolution.

Code indicateur	Intitulé	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Evolution 2020/2021
<b>D301.0</b>	Nombre d'habitants desservis par le service du SPANC (estimation)	41	41	<b>38</b>	-7,3%
<b>D302.0</b>	Indice de mise en œuvre de l'ANC	100 / 140	100 / 140	<b>100 / 140</b>	0,0%
<b>P301.3</b>	Taux de conformité de l'assainissement non collectif	59,0%	59,0%	<b>46,7%</b>	-20,8%

L'indice de mise en œuvre de l'ANC correspond à la réalisation par la collectivité des seules missions réglementaires, comme plus de 90 % des collectivités.

Le contrôle complet effectué en 2015 puis en 2021 conduit à un taux de conformité bas. Il est en moyenne de l'ordre de 80 % en Gironde.

Les installations non conformes et dangereuses pour l'environnement doivent être réhabilitées sous 4 ans et 1 an en cas de vente. La commune de Canéjan compte 8 habitations classées dans cette catégorie, principalement sur 2 rues.

## GLOSSAIRE

- AEP :** **Alimentation Eau Potable**
- EU :** **Eaux Usées** : terme souvent utilisé pour désigner ce qui concerne l'assainissement eaux usées
- ANC :** **Assainissement Non Collectif** : mode d'assainissement où chaque habitation dispose de son propre système d'assainissement ("assainissement individuel"). La gestion est assurée par le Service d'ANC ou SPANC.
- SATESE :** Service du Conseil Général qui intervient pour donner du conseil aux collectivités sur le fonctionnement des stations d'épuration. Réalise des bilans pour vérifier la validité de l'autocontrôle effectué par l'exploitant. La collectivité passe un contrat annuel avec le SATESE pour ces missions.
- Effluents :** Terme générique désignant les eaux usées et tous les éléments qui les composent
- DBO<sub>5</sub> :** **Demande biologique en oxygène à 5 jours** : unité de mesure de la pollution carbonée facilement dégradable par des bactéries. La mesure nécessite 5 jours d'incubation de l'échantillon.
- DCO :** **Demande chimique en oxygène** : unité de mesure de la totalité de la matière organique dégradable par oxydation chimique. Mesure en laboratoire.
- MES :** **Matières en suspension** : poids des particules présentes dans un échantillon après séchage et pesage. Représente les sables, particules non dissoutes, ...
- NGL :** Azote Global : Le NGL, c'est la somme de toutes les formes d'azote différentes contenues dans un échantillon, c'est-à-dire l'azote Total Kjeldhal (Azote organique (protéines) et ammoniacal) et de l'azote oxydé (nitrite + nitrate).
- Pt :** **Phosphore totale** : unité de mesure des matières contenant du phosphore dont le phosphore dissous, les orthophosphates, ...
- IBGN :** L'**Indice Biologique Global Normalisé** permet de caractériser l'état écologique de l'eau d'une rivière en se basant sur la faune de macroinvertébrés benthiques d'eau douce. Plusieurs paramètres sont à prendre en compte : la richesse en macroinvertébrés, la diversité des taxons présents, et l'absence ou la présence de certains taxons plus particulièrement indicateurs de la présence de pollution.
- Curage :** Les opérations de curage de réseau consistent à extraire les sables, les boues, les graisses et objets encombrants des canalisations d'assainissement qui peuvent boucher ou gêner la circulation des effluents. On procède généralement par des têtes rotatives d'eau sous forte pression qui nettoient la canalisation. Le curage préventif est réalisé pour maintenir en état les canalisations. Le curage curatif intervient en cas de bouchage
- RAD :** **Rapport d'Activité du Délégué** : document produit chaque année par le délégataire au 1<sup>er</sup> juin pour informer la collectivité sur la gestion du service délégué. Son contenu est fixé par la réglementation et le contrat de délégation.
- RPQS :** **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service** : rapport annuel présenté par le maire au conseil municipal et mis à disposition du public. Donne des indications sur le fonctionnement du service. Comprend des index définis par la réglementation.
- CARE :** **Compte annuel de résultat d'exploitation** : bilan des produits et charges du service délégué. Fournit par le délégataire dans son RAD.
- AMO :** **Assistant maîtrise d'ouvrage** : société ayant un contrat avec la collectivité pour l'assister dans un domaine technique, financier ou administratif.

## FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT

Collectivité : **Commune de Canéjan**  
 Service : **Assainissement Collectif**  
 Année : **2021**

### A - Indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

#### 1 - Taux de desserte - P201.1

**VP 056** : Nombre d'abonnés du service : **2 486** dont Canéjan : **2 436** Ratio AEP : 2,57 hab / abonné  
 Nombre d'abonnés domestiques : **2 332** Gradignan : **50**  
**D201.0** : Nombre d'habitants desservis : 5 993 (Estimation d'après ratio AEP)  
**VP 124** : Nombre potentiel d'abonnés : 2 750 ( Selon schéma d'assainissement de décembre 2012)  
**P201.1** : Le taux de desserte est de : **84,8%** (83,7 % en 2020 )

#### 2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées - P202.2

##### A - Plan des réseaux (sur 15 points)

Existence d'un plan complet des réseaux et autosurveillance  
 Plan mis à jour annuellement

##### B - Inventaire des réseaux (sur 45 points)

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour  
 Matériaux et diamètre connus (% de connus)  
 Date de pose (% linéaire connu)

##### C - Compléments (si A + B > 40 - sur 60 points)

Altimétrie de la moitié du réseau  
 Altimétrie au-dessus de 50%  
 Localisation des ouvrages annexes  
 Mise à jour inventaire équipements électromécanique  
 Précision nombre de branchements par tronçon de réseau  
 Récapitulatif et localisation des interventions  
 Programme pluriannuel des inspections et réparations  
 Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
<b>TOTAL A</b>			<b>15</b>
10	X		10
0 à 5	100%		5
0 à 15	100%		15
<b>TOTAL A+B</b>			<b>45</b>
10	X		10
0 à 5	60%		1
10	X		10
<b>TOTAL</b>			<b>116</b>

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eaux usées (P202.2) est de **116 sur 120**

L'indice de l'année 2020 était de : 95 sur 120

#### 3 - Conformité de la collecte des effluents, des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration

Schéma d'assainissement : Réalisé : Oui Approuvé : Oui (en 2012)  
 Pollution de la zone collective : 424,05 kg/j de DBO5 (base 60 g / abonné potentiel)  
 Pollution industrielle : 27,50 kg/j de DBO5  
**TOTAL 451,55 kg/j de DBO5** **2021** **2020**  
 Existence d'un traitement respectant les articles R2224-10 à R2224-14 : **Oui** *Oui*  
 Existence d'une surveillance respectant l'article R2224-15 : **Oui** *Oui*

Nombre de bilans réalisés : 26  
 Bilans conformes : 26

	Auto	Conformité	Taux
Bourg	14	14	100,0%
La House	12	12	100,0%
Total	26	26	100,0%

Données Police de l'Eau d'avril 2020 sur bilans 2019		Conformité collecte (P203.3)	Conformité équipement (P204.3)	Conformité performance (P205.3)	DBO5 en kg/j	2020
Station du Bourg	3 500 EH	100%	100%	100%	182	100%
Station de la House	4 500 EH	100%	100%	100%	114	0%
<b>Moyenne</b>		<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>296</b>	
<b>Total pondéré de conformité des stations à l'acte individuel</b>				<b>100,0%</b>		45,7%
<b>Taux global de conformité des stations (P254.3)</b>				<b>100,0%</b>		86,4%

**4 - Indices réseaux de collecte**

Nombre de kilomètre de réseau : 37,5 km (37,8 km en 2020 )

	2021	2020	2019	2018	2017	Total
Nombre de kilomètre renouvelé :	<b>0,557</b>	<b>0,581</b>	0,336	0,384	0,300	2,158

Nombre de demande d'indemnisation suite à débordement :	0	Moyenne	0,432
Point du réseau ayant nécessité plus de 2 interventions :	0		

	2021	2020	
<b>P253.2 Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans</b>	<b>1,15%</b>	1,07%	P253.2
<b>P251.1 Taux de débordement pour 1 000 habitants</b>	<b>0,00</b>	0,00	P251.1
<b>P252.2 Taux de curage fréquent pour 100 km</b>	<b>0,00</b>	10,58	P252.2

**5 - Indice sur les ouvrages de traitement**

Production théorique de boues : 116,4 t MES (17 kg MES/ eq.hab / an) abonnés : 2 486  
 Production réelle de boues : 58,5 t MES soit 50,3 % (69,7 % en 2020 )  
 Filière boues : Déshydratation et compostage  
 Conformité de la filière : **Oui**  
 Boues éliminées par la filière : 58,5 t MES

	2021	2020
<b>P206.3 Taux de conformité de la filière boues</b>	<b>100,0%</b>	100,0%

**6 - Indices de connaissance des rejets au milieu naturel - P255.3**

Nombre de points de déversements : 1

**a - Indices de Base**

Identification des points de rejets potentiels (déversoir)  
 Evaluation du bassin amont aux déversements  
 Témoins des moments et importance des déversements  
 Réalisation de mesures de débit et pollution des rejets  
 Existence d'un rapport des dispositions de surveillance  
 Connaissance qualité du milieu récepteur et impacts rejets

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
20	X		20
10	X		10
20	X		20
30	X		30
10	X		10
10	X		10
<b>TOTAL</b>			<b>100</b>

**b - Indices complémentaires si a > 80**

Evaluation des rejets pluviaux en pseudo séparatif  
 Suivi pluviométrie et rejets pluviaux en unitaire

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
10		X	
<b>TOTAL</b>			<b>10</b>

**L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 110 sur 120**

L'indice de l'année 2020 était de : 110 sur 120

**7 - Indices liés au fonctionnement du service**

Nombre d'abonnés domestiques :	<b>2 486</b> abonnés	2506
Nombre de réclamations écrites :	<b>19</b> réclamations	19
Nouveaux abonnés :	abonnés	
Nombre de nouveaux branchements :	<b>4</b> nouveaux branchements	1
Délai contractuel d'ouverture d'un branchement existant :	<b>1</b> jour	1
Nombre de non respect du délai d'ouverture	<b>0</b> Non Respect	0

	2021	2020
<b>P258.1 Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés</b>	<b>7,64</b>	7,33
<b>Taux de respect du délai d'ouverture des branchements</b>	<b>100,00%</b>	100,00%

**8 - Indices financiers**

Nombre d'abonnés :	2 486	Consommation :	0,4218 €/m3
Montant abonnement :	7,10 €/an	Volume consommé :	296 081 m3

Recettes Assainissement Collectif		Dépenses Assainissement Collectif	
Vente d'eau et taxes :	173 923,78 €	Frais généraux :	4 896,81
Produits financiers :	78,82 €	Charge du personnel :	
Subventions d'exploitation :	31 549,00 €	Intérêts de la dette :	5 501,18
Recettes d'investissement :	502 626,20 €	Capital de la dette :	177 420,86
Report année 2020 :	-190 044,25 €	Immobilisation :	303 725,63
Divers :		Divers :	
<b>TOTAL Recettes :</b>	<b>518 133,55 €</b>	<b>TOTAL Dépenses :</b>	<b>491 544,48 €</b>
<b>Bilan : 26 589,07 €</b>		<b>Reste à réaliser : 0,00 €</b>	
<b>Clôture :</b>		<b>26 589,07 €</b>	

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2021	2020	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	526 090,28 €	503 511,14 €	22 579,14 €	4,5%
Recettes totales	708 177,80 €	597 712,91 €	110 464,89 €	18,5%
Dépenses totales	491 544,48 €	478 381,34 €	13 163,14 €	2,8%
Capital remboursé	177 420,86 €	197 143,18 €	-19 722,32 €	-10,0%

Montant des factures impayées (année n-1):	10 933 €	Montant n-1	724 874 €
Montant des abandons de créances :	779,00 €	Volume n-1	290 132 m3

	2021	2020
<b>Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé</b>	<b>394 054 €</b>	316 282 €
<b>Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute</b>	<b>1,3 ans</b>	1,6 ans
<b>Taux d'impayés (P257.0)</b>	<b>1,51%</b>	0,83%

**9 - Eléments sur le non collectif**

	Zonage	Règlement	Vérification	Diagnostic	Entretien	Travaux	Mat. Vid.
Mise en œuvre	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Points	20	20	30	30	0	0	0
<b>L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 100 sur 140</b>							2020 100 / 140

Nombre d'installations en ANC : 15

Nombre d'installations conformes : 7

**Le taux de conformité de l'assainissement non collectif est de 46,7 %**

2020 37,5%

**9 - Récapitulatifs - Code fiche selon circulaire du 28 Avril 2008**

Code fiche	Intitulé	Valeur
<b>A - Indicateurs descriptifs du service</b>		
D. 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	5 993
D. 202.2	Nombre d'autorisation de déversement industriel	7
D. 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	58,5 t MES / an
D. 204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (année n+1)	2,34 €/m3
<b>B - Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	84,8%
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	116 sur 120
P203.3	Conformité de la collecte	100,0%
P204.3	Conformité des équipements des stations	100,0%
P205.3	Conformité de la performance des stations	100,0%
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	100,0%
P207.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	0,0027 €/m3
P251.1	Taux de débordement des effluents (pour 1 000 habitants)	0,00
P252.2	Nombre de points de curage fréquent (pour 100 km)	0,00
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	1,15%
P254.3	Taux de conformité des stations > 2 000 eqhab	100,0%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	110 sur 120
P256.2	Durée d'extinction de la dette	1,3 ans
P257.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	1,51%
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	7,64
<b>C - Indicateurs de l'assainissement non collectif</b>		
D301.0	Nombre d'habitants desservis par le SPANC	39
D302.0	Indice de mise en oeuvre de l'ANC	100 / 140
P301.3	Conformité des installations	46,7%

Édition mars 2022  
CHIFFRES 2021

# L'agence de l'eau vous informe

## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

- Les composantes du prix de l'eau sont :
- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
  - le service de collecte et de traitement des eaux usées,
  - les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
  - les contributions aux organismes publics (VNF...) et éventuelle TVA.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISFEA 2019)



## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPPS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1033 du 8 août 2016 - art.31, impose à tout maire ou à tout président de de l'établissement public de coopération intercommunale de présenter à son assemblée délibérante un RPPS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des citoyens. L'Agence de l'eau Adour-Garonne (AG) a donc l'honneur de vous présenter ce rapport annuel. Ce document est le fruit de la coopération intercommunale et joint à la présente note d'information établie chaque année par l'Agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPPS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/pqs/vos-questions>

Ed. mars 2022

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source : agence de l'eau Adour-Garonne

0,10 € de redevance de pollution payés par les éleveurs concernés	2,00 € de pollution (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés	65,90 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
11,05 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phyto-sanitaires et répertoriés sur le prix des produits	<b>100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021</b>	1,75 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payés par les pêcheurs et les chasseurs
2,50 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants	4,20 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques	12,50 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source : agence de l'eau Adour-Garonne.

5,50 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau	730 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance, eaux, éducation, information)	34,40 € aux collectivités pour la réparation des eaux usées urbaines et rurales
9,40 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture	<b>100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021</b>	19,90 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable
5,90 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau	0,7 € pour la coopération décentralisée	16,90 € principalement aux collectivités pour la protection et la restauration des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides)

Avec France Relance (État), l'agence a consacré 47,4 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

## ACTIONS AIDÉES

### PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'Agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

#### EN 2021...



\*MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BID : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

#### CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimpermeabilisation des sols en ville.

#### SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le SDAGE 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



#### LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5<sup>e</sup> du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

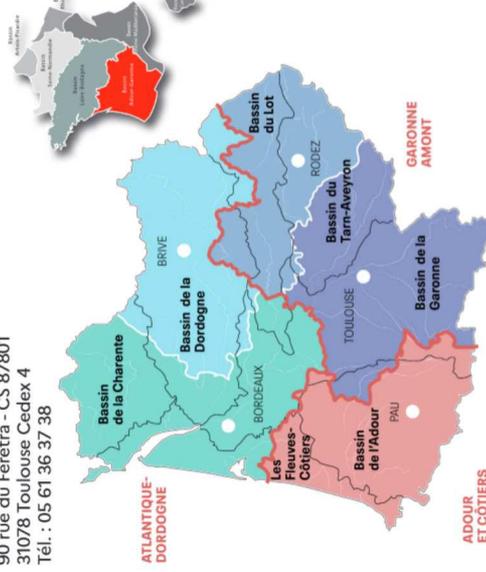
Sur ses 8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28% de la population.

#### Agence de l'eau Adour-Garonne

**Siège**  
90 rue du Férétra - CS 87801  
31078 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



**Délégations territoriales :**  
**Atlantique-Dordogne**  
4 rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 11 19 99  
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86  
et  
94 rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
Tél. : 05 55 88 02 00  
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

#### Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Pau Cedex  
Tél. : 05 59 80 77 90  
Départements 40 • 64 • 65

#### Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9  
Tél. : 05 65 75 56 00  
Départements 12 • 30 • 46 • 48

et

97 rue Saint Roch - CS 14407

31405 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 43 26 80

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82



Suivez l'actualité de l'Agence de l'eau Adour-Garonne : [www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)

**Découvrez les podcasts**



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



[www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

**enimmersion-eau.fr**